



APS DAVID JOHNSTON

AMICALE LAIQUE DAVID JOHNSTON

44 RUE DAVID JOHNSTON

ADMINISTRATIF AU 64 RUE PAULIN

33000 BORDEAUX

Tél : 05.56.44.34.89

Email : [asso.aldj@yahoo.fr](mailto:asso.aldj@yahoo.fr)

**2016-2017**

L'Amicale Laïque organise dans les locaux de l'école un accueil périscolaire payant tous les matins et tous les soirs.

#### HORAIRES:

Accueil Périscolaire du matin : 7h35 à 8h25

Accueil Périscolaire du soir : 16h15 à 18h30

(lundi de 16h30 à 18h30)

Pour bénéficier de ce service il faut **finaliser votre inscription en remettant la partie détachable du présent document** avec le règlement de l'adhésion à l'Amicale laïque pour l'année scolaire 2016-2017.

#### **Adhésion OBLIGATOIRE**

10 € pour le 1<sup>er</sup> enfant / 6 € à partir du 2<sup>ème</sup> enfant

#### Pour une réinscription :

**il faut impérativement être à jour des précédentes cotisations toutes sections confondues**

#### TARIFICATIONS Accueils Périscolaires Matin et Soir

2 modes de tarification vous sont proposés :

à la 1/2 heure (occasionnel) ou au forfait annuel.

Les tarifs de ces 2 modes sont basés sur votre quotient familial

**tarification « OCCASIONNEL » : toute 1/2 heure commencée est due**

**forfait annuel** : Il vous est proposé en formule 3 jours, 4 jours (ou 5 jours pour le matin).

Vous avez la possibilité de régler en 3 FOIS

Une carte d'APS est fournie gratuitement à chaque enfant inscrit et il devra la conserver tout le long de sa scolarité

Le renouvellement de cette carte en cas de perte sera facturé 5€

#### FONCTIONNEMENT ET REGLEMENT INTERIEUR:

**Aucun enfant ne sera accepté s'il n'est pas préalablement inscrit**

#### Accueil périscolaire du matin :

- à partir de 7h35 vous **devez** amener votre enfant dans la Salle de Langues.

- dès leur entrée dans la salle, **et uniquement à ce moment**, les enfants sont pris en charge et sont sous la responsabilité d'un animateur jusqu'à **8h25** (heure d'ouverture des portes de l'école).

#### Accueil périscolaire du soir :

A **16h15**, à la fin des cours de l'après midi, les élèves sont accompagnés par leurs enseignants jusqu'à la porte de l'école et **ne sont plus** à partir de ce moment là sous la responsabilité de l'établissement.

Les lundis à 16h30, à la fin des TAP, les enfants seront rattachés au portail par nos animateurs

Les enfants qui restent en APS ou qui participent régulièrement aux activités de l'Amicale (les mêmes jours chaque semaine) se dirigent immédiatement vers la cour d'honneur où les intervenants de l'Amicale font l'appel : dès cet instant, **et uniquement à ce moment**, ils sont sous la responsabilité de l'Amicale laïque.

Les parents des enfants inscrits à accueil périscolaire du soir doivent **se présenter aux responsables de l'Accueil afin de signaler le départ de leur(s) enfant(s)**.

**Pour un enfant dont le départ n'aura pas été signalé une présence jusqu'à 18h30 sera facturée**

Pour des questions de sécurité, les parents ne sont pas autorisés à pénétrer dans les locaux scolaires (couloirs, cour d'honneur, escaliers, ...)

**A la sortie des classes ou des activités du lundi après-midi, les enfants qui ne sont pas inscrits à l'accueil périscolaire ne sont pas autorisés à rester dans la cour de l'école, celle-ci étant exclusivement réservée, pour des raisons de sécurité, à l'ALDJ et ses activités**

#### IMPORTANT :

- Nous attirons votre attention sur le fait que ces règles de fonctionnement doivent être strictement respectées ainsi que le plan VIGIPRATE mis en place sur l'école.

- L'entrée de l'accueil périscolaire du matin et la sortie de l'accueil périscolaire du soir se fait par la rue Barada.

**COUPON A REMETTRE AU RESPONSABLE DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE**  
**AVANT LE 12 SEPTEMBRE 2016**

NOM – PRENOM DE L'ENFANT :

CLASSE :

**INSCRIPTION 2016-2017**

**Retrouvez tous les tarifs et les forfaits proposés pour  
les Accueil Péricolaires**

[www.amicale-laique-david-johnston.fr](http://www.amicale-laique-david-johnston.fr)

ACCUEIL PERISCOLAIRE MATIN    LUNDI    MARDI    MERCREDI    JEUDI    VENDREDI

**TARIFICATION CHOISIE APS MATIN**

- OCCASIONNEL
- FORFAIT 5 JOURS    30 MIN (*à partir de 08h05*)    1 HEURE
- FORFAIT 4 JOURS    30 MIN (*à partir de 08h05*)    1 HEURE
- FORFAIT 3 JOURS    30 MIN (*à partir de 08h05*)    1 HEURE
- FORFAIT 2 JOURS    30 MIN (*à partir de 08h05*)    1 HEURE
- FORFAIT 1 JOUR    30 MIN (*à partir de 08h05*)    1 HEURE

ACCUEIL PERISCOLAIRE SOIR    LUNDI    MARDI    JEUDI    VENDREDI

**TARIFICATION CHOISIE APS SOIR**

- OCCASIONNEL
- FORFAIT 4 JOURS    30 MIN    1 H    1.5H    2H    2.25H
- FORFAIT 3 JOURS    30 MIN    1 H    1.5H    2H    2.25H
- FORFAIT 2 JOURS    30 MIN    1 H    1.5H    2H    2.25H
- FORFAIT 1 JOUR    30 MIN    1 H    1.5H    2H    2.25H

SI AUCUN CHOIX DE TARIFICATION N'A ETE COMMUNIQUE A L'ASSOCIATION

AVANT LE 12 SEPTEMBRE 2016

LA FACTURATION SE FERA SUR LE TARIF « OCCASIONNEL » ET CE POUR LA DUREE DE L'ANNEE

SIGNATURE (*valant acceptation des règles de fonctionnement*) :